

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/03/2026 - 1962 - 2024 B 00168 - 910 187 343 - AMH INVEST

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL AMH INVEST		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DE LA BRIQUETERIE		27120 PACY-SUR-EURE	
SIRET		91018734300017			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				30092025	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercaux	010	012
		{	Autres * 2	014	016
	Immobilisations corporelles *			028	030
	Immobilisations financières * (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	052
	Marchandises *			060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070
		{	Autres * (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement			080	082
	Disponibilités			084	086
	Charges constatées d'avance *			092	094
	Total II			096	098
Total général (I + II)			110	112	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	700 100
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	70 010
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves ()	{	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * (131)	132	429 207
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	856 232
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	2 055 549
Provisions pour risques et charges				154	
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 897
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	38 932)	172	44 149
	Comptes courants d'associés			173	5 000
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	51 046
Total général (I + II + III)			180	2 106 594	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AMII INVEST

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le												
						3	0	0	9	2	0	2	5					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210												
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	{	215												
			services *	intracommunautaires		217												
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222				
	Production immobilisée*													224				
	Subventions d'exploitation reçues													226				
	Autres produits													230	12 103			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232	374 513					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)													234				
	Variation de stocks (marchandises)*													236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)													238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *													240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :34.019 immobilier :)												242	46 319			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)												244	683			
	Rémunérations du personnel*													246	310 935			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)													252				
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)												254				
	Dotations aux provisions													256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{							262	2				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																	
Total des charges d'exploitation (II)												264	357 939					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	16 574					
Produits financiers (III) 280 700 000												Charges financières (V)		294	20 071			
Produits exceptionnels (IV)												290	453 850					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)												347		}	300	280 000	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)												348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306	14 121					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310	856 232					
B- RÉSULTAT FISCAL												Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	856 232	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles												318					
	Provisions non déductibles*												322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)												324	14 223				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	77 862									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		)	251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44, octies A)	987							342						
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44, sexies A)	989													
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44, quinquies)	138													
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344													
	ZFANG (44 quaterdecies)	345																
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993													
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit												346			350	874 834
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)												655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)												643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)												645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)												647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)												648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)												641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)												990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)												649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	73 483	354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	73 483	372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 2 106 594,32 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 856 231,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La Ste AMH a été créé le 06/01/2022 par l'apport des titres de M Mallet détenu dans la SARL ACMTTP.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Certifié Conforme
le gérant

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

AMH INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 700.100 €uros
Siège social : 3 Chemin de la Briqueterie
27120 PACY-SUR-EURE
RCS EVREUX 910.187.343

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MARS 2026
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 856.231,76 €uros, de la façon suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 856.231,76 €uros

Affectation

- A la distribution de dividendes : 70.000 €
- Le solde, au poste « Autres réserves » : 786.231,76 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 9,998 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 10 mars 2026.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6% soit une taxation globale de 31,4%.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des deux précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
EX Clos le 30/09/2024	0 €	0 €	0 €
PV de la gérance du 14 mai 2024 (acompte sur dividende)	700.000 €	0 €	0 €
EX Clos 30/09/2023	0 €	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour copie certifiée
conforme,
La gérance
Monsieur Arnaud MALLET**

